

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Irénée

Comté de Charlevoix

Session régulière du Conseil municipal tenue le 7 avril 2008 à la salle des délibérations, soit à 19h30.

Conseillers (ères) présents (es): Mme Evelyne Moisan, M. Roberto Audet, M. Gérald Pilote, M. Michel Gauthier, M. Angelo Gauthier, sous la présidence du Maire suppléant, M. Jacques Morin.

Est également présente, Madame Marie-Claude Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Absence: M. Pierre Boudreault.

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière et acceptation de l'ordre du jour
- 2- Adoption des comptes
- 3- Acceptation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2007
- 4- Commandite pour le tournoi de sacs de sable
- 5- Cotisation à la Chambre de Commerce de Charlevoix
- 6- Transfert budgétaire
- 7- Acceptation du service de consultation juridique (Heenan Blaikie Aubut)
- 8- Ouverture des soumissions concernant le camion de voirie
- 9- Adoption du règlement # 259-2008 pourvoyant à un emprunt pour l'acquisition d'un camion de voirie
- 10- Tenue du registre concernant le règlement # 259-2008 pourvoyant à un emprunt pour l'acquisition d'un camion de voirie
- 11- Acceptation de la soumission pour le Réaménagement de la Route 362-Phase 1
- 12- Adoption du plan d'action de la politique familiale

- 13- Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme
- 14- Rapport de comités
- 15- Varia (ouvert)
- 16- Période de questions allouée aux contribuables
- 17- Levée de l'assemblée

2007-04-01 PRIÈRE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

La prière est suivie de l'acceptation de l'ordre du jour sur proposition de M. Angelo Gauthier et résolu et ce, en laissant le varia ouvert.

2008-04-02 ADOPTION DES COMPTES

Sur proposition de M. Roberto Audet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes (comptes à payer # C8000153 au C8000217 et les salaires du mois de mars pour un montant de 165 723.81\$), présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, sont acceptés et payés.

2008-04-03 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 MARS 2008

Il est proposé par Mme Evelyne Moisan et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance du 3 mars 2008, l'ayant tous reçu avec dispense de lecture.

2008-04-04 COMMANDITE POUR LE TOURNOI DE SACS DE SABLE

Il est proposé par M. Angelo Gauthier et résolu de commanditer le tournoi de sacs de sable pour un montant de 25.00\$ qui aura lieu le 10 avril prochain à la salle municipale de Saint-Irénée.

2008-04-05 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX

Il est proposé par M. Gérald Pilote et résolu de renouveler l'adhésion de la Chambre de commerce de Charlevoix pour un montant de 175\$ taxes en sus pour l'année 2008.

2008-04-06 TRANSFERT BUDGÉTAIRE

Il est proposé par M. Roberto Audet et résolu de modifier le budget 2008, soit de:

Débiter le compte # 22-130-00-726 (achat d'ameublement et d'équipement de bureau) pour un montant de 668.00\$ et créditer le compte # 22-412-00-725 (achat, machinerie, outillage) pour le paiement du serveur;

Débiter le compte # 02-130-00-413 pour un montant de 365.00\$ et créditer le compte 01-211-11-130 (taxes foncières) pour le paiement du vérificateur.

**2008-04-07 ACCEPTATION DU SERVICE DE CONSULTATION JURIDIQUE
(HEENAN BLAIKIE AUBUT)**

Il est proposé par M. Michel Gauthier et résolu de renouveler l'entente de service de consultation juridique pour l'année 2008 avec Heenan Blaikie Aubut pour un montant de 659.54\$ plus taxes, soit une augmentation de 5% du tarif de l'année 2007.

C.c. Me Pierre C. Bellavance, avocat

2008-04-08 OUVERTURE DES SOUMISSIONS DE CAMION DE VOIRIE

L'ouverture des soumissions pour le camion de voirie a eu lieu le 31 mars 2008 à 11h30.

- F. Martel & Fils Inc. 79 238.25\$ taxes incluses

- Clermont Dodge Chrysler 47 351.07\$

Il est proposé par M. Gérald Pilote et résolu d'accepter la soumission de F. Martel & Fils étant donné qu'elle est la seule qui répond au devis préparé par la municipalité.

2008-04-09 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 259-2008 POURVOYANT À UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DE VOIRIE

Règlement # 259-2008

Règlement pourvoyant à un emprunt pour l'acquisition d'un camion de voirie

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 janvier 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Roberto Audet et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement suivant, portant le numéro 259-2008 soit adopté:

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à acquérir un camion de voirie selon le devis préparé par la municipalité de Saint-Irénée, incluant les frais et les taxes, tel qu'il appert de la soumission conforme reçue, lesquels fait partie intégrante du présent règlement comme annexe "A".

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 76 000\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses imprévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 76 000\$ pour une période de sept (7) ans.

ARTICLE 4

Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

ARTICLE 5

S'il advient que l'une ou l'autre des appropriations dans le présent règlement soit plus élevée que la dépense qui est effectuée en rapport avec cette appropriation, l'excédent peut être utilisé pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et dont l'estimation s'avère insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement ou au service de la dette de la toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2008-04-10 TENUE DU REGISTRE CONCERNANT LE RÈGLEMENT # 259-2008 POURVOYANT À UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DE VOIRIE

AVIS PUBLIC

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 7 avril 2008, le conseil a adopté le règlement numéro 259-2008 et intitulé « Règlement # 259-2008 pourvoyant à un emprunt pour l'acquisition d'un camion de voirie ».
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.
3. Ce registre sera accessible de 9 à 19 heures, le 21 avril 2008 au bureau de la municipalité.
4. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 78. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé au bureau municipal situé au 122 rue principale le à 19h05.
6. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, du lundi au vendredi de 8:30 à 16:30 heures.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité :

1. Condition générale à remplir le 7 avril 2008 :
 1. Être soit domicilié sur le territoire de la municipalité, soit propriétaire d'un immeuble situé sur ce territoire, soit occupant d'une place d'affaires située sur ce territoire.
 - 2.
 3. Condition supplémentaire, particulière aux personnes physiques, à remplir le 7 avril 2008:
 1. Être majeur et de citoyenneté canadienne.
 - 2.
 3. Être domicilié sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné et, depuis au moins 6 mois au Québec.

4. Être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprises, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale situé sur le territoire de la municipalité, ou, selon le cas, dans le secteur concerné.
5. Condition supplémentaire particulière aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'une place d'affaires :

Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité de ceux-ci, comme le seul des copropriétaires ou des cooccupants qui a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant de la place d'affaires. (Note: Un copropriétaire ou un cooccupant n'a pas à être désigné s'il est par ailleurs qualifié à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble ou d'occupant unique d'une place d'affaires).

1.

Condition d'exercice du droit à l'enregistrement d'une personne morale:

Désigner par une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 7 avril 2008 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne.

2008-04-11 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 362 - PHASE 1

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu à nos bureaux jeudi le 27 mars 2008 à 15h00 pour le projet «Réaménagement de la route 362-Phase 1»;

Attendu que la liste des soumissionnaires s'établit ainsi:

Déposé Corrigé

1. Simon Thivierge & Fils 3 274 805.04\$
2. Aurel Harvey & Fils Inc. 3 888 000.00\$
3. Entreprises Jacques Dufour 3 935 736.18\$
4. Fernand Harvey & Fils 4 163 000.00\$ 4 194 570.00\$

Attendu que le plus bas soumissionnaire pour l'ensemble des travaux est «Simon Thivierge & Fils Inc.» et que tous les documents administratifs sont conformes au devis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Angelo Gauthier et résolu d'octroyer le contrat à l'entrepreneur «Simon Thivierge & Fils» au montant de 3 274 805.04\$.

C.c. Monsieur Gilles Sawyer, ministère des Transports

Monsieur Pierre Desrochers, ingénieur BPR

2008-04-12 ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT le projet d'élaboration de la politique familiale de la MRC de Charlevoix-Est auquel la municipalité de Saint-Irénée a adhéré;

CONSIDÉRANT QU' à l'intérieur de cette politique familiale sera inclus un plan d'action relatif à chacune des municipalités participant au projet;

CONSIDÉRANT QUE les actions contenues dans le plan de la municipalité de Saint-Irénée ont été déterminées par son comité famille, sous la responsabilité de la responsable des questions familiales de la municipalité, Monsieur Roberto Audet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gérald Pilote et résolu ce qui suit:

- D'accepter le plan d'action de la municipalité de Saint-Irénée et de le déposer à la MRC de Charlevoix-Est afin qu'il soit intégré à la politique familiale.

C.c. Madame Marie-Claude Girard, agente de recherche pour l'élaboration de la politique familiale, MRC de Charlevoix-Est

2008-04-13 RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Une réunion a eu lieu le 2 avril 2008 dont l'ordre du jour est le suivant:

- Élection

Monsieur Serge Bouchard a été réélu comme président et Monsieur Sylvain Pilote a été réélu comme vice-président.

- Politique de l'arbre

Une copie du règlement de la Ville de Baie-St-Paul a été remis aux membres du C.C.U. et nous allons en reparler à la prochaine réunion.

- Affiches municipales

Le comité d'urbanisme suggère au conseil municipal d'organiser une célébration afin d'inaugurer officiellement les enseignes municipales qui seront implantées prochainement.

La prochaine réunion est prévue pour le 20 mai 2008.

2008-04-14 RAPPORT DE COMITÉS

Evelyne Moisan: Madame Moisan dépose le rapport financier de la bibliothèque, soit un surplus pour l'année 2007 de 796.56\$.

Michel Gauthier: La dégustation de vins et fromages a permis d'amasser une somme de 750\$. Le Rallye Brasserie aura lieu le 17 mai 2008. L'ouverture officielle du GYM devrait avoir lieu en août prochain.

Angelo Gauthier: Monsieur Gauthier fait un compte-rendu de la rencontre qui a eu lieu le 1^{er} avril dernier au ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs en ce qui a trait au réseau d'aqueduc privé du rang Saint-Pierre.

2008-04-16 PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

Quelques questions ont été posées par les contribuables.

2008-04-17 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée se fait à 20h30 sur proposition de M. Roberto Audet.

Monsieur Jacques Morin,
Maire suppléant

Marie-Claude Lavoie,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Irénée

Comté de Charlevoix

Session spéciale du Conseil municipal tenue le 15 avril 2008 à la salle des délibérations, soit à 18h30.

Conseillers (ères) présents (es): Mme Evelyne Moisan, M. Gérald Pilote, M. Jacques Morin, M. Angelo Gauthier, M. Michel Gauthier, sous la présidence du Maire M. Pierre Boudreault.

Absence: M. Roberto Audet.

Est également présente, Madame Marie-Claude Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière.

- 18- Ouverture de l'assemblée par la prière
- 19- Constatation du quorum
- 20- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 21- Programmation révisée des travaux inscrits au programme de transfert de la taxe d'accise sur l'essence
- 22- Achat du photocopieur
- 23- Firme comptable
- 24- Levée de l'assemblée

2008-04-18 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LA PRIÈRE

M. le Maire ouvre l'assemblée par la prière.

2008-04-19 CONSTATATION DU QUORUM

M. le Maire constate qu'il y a quorum et poursuit l'assemblée .

2008-04-20 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Angelo Gauthier et résolu d'adopter l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour, tel que lu par M. le Maire.

2008-04-21 PROGRAMMATION RÉVISÉE DES TRAVAUX INSCRITS AU PROGRAMME DE TRANSFERT DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE

ATTENDU QUE :

la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale* et de ses annexes;

la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

la Municipalité a déjà transmis sa programmation des travaux en décembre 2006;

la Municipalité désire apporter des modifications à cette programmation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JACQUES MORIN ET RÉSOLU :

que la Municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

que la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;

que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation révisée de travaux en date du 8 avril 2008 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

que la Municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

C.c. Monsieur André Gagnon, ingénieur MAMR

Monsieur Marcel Faucher, ingénieur BPR

2008-04-22 ACHAT DU PHOTOCOPIEUR

La municipalité a procédé à l'achat d'un photocopieur auprès de Service de document Charlevoix au coût de 7 994.00\$ plus taxes. Après discussion, il est proposé par M. Michel Gauthier et résolu de procéder à l'achat d'un Konica Minolta C353 auprès de la compagnie SDD.

2008-04-23 FIRME COMPTABLE

Il est proposé par M. Angelo Gauthier et résolu de mandater la firme Benoit Côté, comptable agréé, pour la vérification des livres 2008 pour la municipalité de Saint-Irénée.

2008-04-24 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée se fait à 18h50 sur proposition de Mme Evelyne Moisan.

Pierre Boudreault,

Maire

Marie-Claude Lavoie,

Directrice générale et

Secrétaire-trésorière